

Séance du 16 octobre 2025

Publication sur le site de la ville le : 23 octobre 2025

Conseillers municipaux en exercice : **28**

Le Conseil municipal, convoqué 9 octobre 2025, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 22h10.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Christiane KÖNIG, M. Michel PARRENIN, M. Bernard LAPOIRE, M. Didier MOULIN, M. Bruno DIRAND, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Colette LOMBARD, M. Noël PERROT, M. Éric GIRAUD, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE.

Étaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Morgane OUDOT, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Martine COLLETTE, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/M.PERRIN ; F. MANZONI/P. BENOIT ; M. COLLETTE/E. GIRAUD ; D. DUMONT/D.GUILLEUX ; A. MARGUET/B. LAPOIRE ; G. BRUCHON/N. PERROT.

DM 11 - Challenge départemental des pistes d'éducation routière – Demande de subvention pour les écoles

Le challenge des pistes d'éducation routière, réalisé en collaboration avec l'Education Nationale et ses partenaires, est organisé par l'association Prévention Routière.

L'objectif de ces pistes est de délivrer l'Attestation de Première Education à la Route (APER), principalement destinée aux élèves des classes de CM2, qui s'inscrit en lien avec le Savoir Rouler A Vélo (SRV) dont le challenge est complémentaire.

Le challenge des pistes d'éducation routière se décompose en deux épreuves :

- Epreuve théorique réalisée en classe,
- Epreuve pratique sur piste fermée, avec une épreuve de gymkhana (= maniabilité) et une épreuve de circulation.

Les élèves ayant obtenu les meilleurs résultats sont ensuite sélectionnés pour la finale départementale en juin 2025, avec remise de prix (tous les participants en ont un).

Une inscription en amont des classes intéressées est obligatoire. Elle est subordonnée au versement d'une subvention par la commune d'un montant de 150 € par classe.

Par délibération du 11 janvier 2024, le Conseil Municipal avait donné son accord pour le versement d'une subvention d'un montant de 450 € au profit de la Prévention Routière. En raison des Jeux Olympiques 2024, cette action a été annulée et reportée en 2025. Les crédits alors prévus au budget n'ont pas été consommés.

Cette année, trois classes des écoles primaires Lavoisier et Saint-Exupéry ont participé à ce challenge les 12 et 15 mai dernier, pour un montant total de subvention s'élevant à 450 €.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour :

- Le versement de subvention d'un montant total de 450 € au profit de l'association Prévention Routière,
- Approuve l'ouverture des crédits nécessaires conformément à la DM11 ci-annexée,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR

